



garennesureure.fr  
facebook : Mairie Garennes sur Eure

# BULLETIN MUNICIPAL Garennes sur Eure



N° 69  
janvier  
2023

INFOS MAIRIE  
\_\_\_\_\_  
ACTUALITÉS  
\_\_\_\_\_  
VIE SCOLAIRE  
\_\_\_\_\_  
MÉDIATHÈQUE  
\_\_\_\_\_  
ASSOCIATIONS

# Sommaire

- 4-5| CCAS
- 6 à 9| INFOS MAIRIE
- 10-11| TRAVAUX
- 12 à 15| FINANCES
- 16-17| NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS LOCAUX
- 18| VIE SCOLAIRE
- 19| MÉDIATHÈQUE
- 20 à 22| CÉRÉMONIE ET ÉVÈNEMENTS
- 23 à 29| ASSOCIATIONS
  - APEIGSD
  - Les Pierrots de la Vallée
  - Tennis de Table CEGTT
  - Vis'Eure
  - Les Lapins de Garennes
  - Loisirs & Culture
  - Garennes Patrimoine
  - Don du Sang
- 30| GARENNES LE RÉVEIL - NUMÉROS MÉDECINS
- 31| ÉTAT CIVIL - HOMMAGES
- 32| SERVICES MUNICIPAUX ET SERVICES DIVERS

## Edito



Jean-Pierre GATINE  
Maire de Garennes sur Eure



- Bulletin Municipal de Garennes-sur-Eure : janvier 2023 - N°69
- Directeur de la publication et de la rédaction : M. Jean-Pierre GATINE
- Conception et réalisation : CRÉA'PUB COMMUNICATION 02 32 21 31 16 [www.creapubcommunication.fr](http://www.creapubcommunication.fr)
- Impression : 1000 exemplaires

### Chères Garennaises, Chers Garennaïsi,

Les dernières années et le contexte actuel nous mettent à rude épreuve. Après 2 années passées à lutter contre la pandémie, nous devons depuis quelques mois faire face à un contexte géopolitique, climatique et économique difficile.

La guerre est aux portes de l'Europe et nous rappelle combien nous devons lutter sans cesse pour préserver la paix.

La pluie nous manque et c'est alors tout notre contexte de vie qui s'en trouve modifié.

Les prix s'envolent et chacun se demande aujourd'hui combien va lui coûter son chauffage cet hiver ou comment va-t-il remplir son caddy ?

Bref, un contexte peu réjouissant et peu enclin à l'optimisme. Toutefois, nous devons composer avec et ainsi, soutenir les plus faibles pour que tous réussissent à dépasser cette nouvelle épreuve.

En tant que maire, je serai vigilant à ce qu'aucun administré de ma commune reste isolé et sans soutien. En effet, de ma place, il apparaît comme essentiel et indispensable que notre commune continue d'évoluer et d'avancer et ce, sans oublier personne.

Au cours de l'année 2022, concernant les investissements, nous avons installé 3 radars pédagogiques au centre bourg. Pendant les vacances de la Toussaint, les peintures du restaurant scolaire ont été refaites.

Au début de l'automne, en collaboration avec le département, nous avons réalisé l'assainissement en traversée d'une partie de la rue Marie Curie : le fil d'eau revu avec bordures, réfection des trottoirs, bitume de la voirie et évacuation des eaux de ruissellement vers une noue dans le terrain que nous avons acheté l'année dernière.

Au sujet des projets prévus pour la nouvelle année, nous essaierons de réaliser un programme important malgré le contexte économique.

Dans un premier temps, nous allons refaire la pelouse du terrain de football (je ne reviendrais pas sur les conséquences climatiques de cet été).

Nous profiterons de ces travaux pour incorporer un arrosage automatique, et pour recréer le forage en alimentation en eau du stade.

Nous lancerons la réhabilitation des locaux de la mairie qui se feront sur 2023 et 2024. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer l'accueil de nos administrés ainsi que les conditions de travail de nos agents.

Avec la participation du SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz du département de l'Eure) nous ferons l'enfouissement des réseaux de la rue des Bleuets, et de la fin de la rue de l'Aiguillon.

Au printemps prochain, le remplacement des canalisations d'eau (rue Branly, début de la rue de Villeneuve et la fin de la rue Anatole France) sera réalisé par le SIAEVE.

Nous tenons aussi à soutenir et à encourager toutes les Associations Garennaïsi qui œuvrent à l'animation de notre village après ces deux dernières années de frustration dues à la Covid 19.

Avant de nous retrouver à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter, à vous et à vos familles, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-Pierre GATINE  
Maire de Garennes sur Eure

Un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est une structure présidée par le Maire de la commune. Son conseil d'administration (CA) est constitué paritairement de membres élus par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

On compte parmi celles-ci 4 représentants associatifs : familles, personnes handicapées, retraités et personnes âgées et représentants de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

**Membres élus par le conseil municipal :** Mme Martine LEPETIT, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, Mme Nadine PAUL.

**Membres issus de la société civile et nommés par Monsieur le Maire :** M. Luc BLEHAUT, Mme Violette LENOIR, Mme Brigitte MARY, Mme Marie LULKA.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus au devoir de confidentialité, qui est scrupuleusement rappelé à chaque réunion.

L'enregistrement des séances du Conseil d'Administration est interdit quel qu'en soit l'usage.

Le C.C.A.S constitue l'outil principal pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Ainsi le C.C.A.S a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes en situation de handicap, ce qui veut dire accompagner l'attribution de l'aide sociale légale, (l'aide aux démarches) et dispenser l'aide sociale facultative alimentaire, l'aide au chauffage. Chaque demande est étudiée en réunion plénière et l'aide est accordée en fonction de la situation.

Le C.C.A.S., est habilité à gérer les domiciliations des personnes sans domicile fixe, à accorder des aides financières, à mettre en

contact avec les associations caritatives, le Solidaribus (secours populaire) et le Bus 56 (labellisé France Services).

Concernant les seniors, le C.C.A.S. a conclu une convention de partenariat avec Présence Verte et prend en charge la totalité des frais d'installation et de mise en service ainsi qu'une participation de vingt pour cent au frais d'abonnement mensuel.

Le C.C.A.S. a ouvert un registre afin de recenser les personnes vulnérables de la commune, ce recensement s'avère efficace en cas de plan d'alertes (canicule, grand froid). L'inscription sur ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes concernées.

Les colis de Noël ne sont destinés qu'aux personnes qui n'ont pas participé au repas offert par la commune. Il est distribué au domicile des plus de 65 ans, cette distribution effectuée par les membres du CCAS permet d'établir un contact et d'identifier les personnes référentes.



**Si vous rencontrez des difficultés passagères, vous pouvez être accueilli en toute confidentialité à cette adresse :**

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU FLOT  
8 rue, Anatole - France - Garennes-sur-Eure  
ccas@garennesure.fr

Pour nous contacter, vous pouvez téléphoner à la Mairie : **02.32.36.53.07**

**A compter de janvier 2023, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) propose une permanence mensuelle le 2ème jeudi du mois de 17h30 à 19h00.**



## BUS 56

L'agglomération a fait le choix de développer des outils de proximité au service des habitants.

Depuis 3 ans, le BUS 56 sillonne le territoire de l'EPN afin de donner un 1er niveau d'information sur la formation, l'emploi et la création d'entreprise.

Outre sa mission initiale, le Bus 56 bénéficie maintenant de la labellisation France Services. Ce label permet de faciliter le traitement de premier niveau des démarches administratives sur l'ensemble des sujets de la vie courante (famille, santé, Impôts, retraite, justice, démarches préfecture...).

Le Bus 56 ainsi labellisé France Services propose ainsi un bouquet de services élargi grâce au partenariat institutionnel avec la CAF, la CPAM, la CARSAT, Pôle emploi, La Poste, aux comptes publics DDFIP, la MSA, les Ministères Justice et Intérieur et l'AGIRC ARRCO.

- L'accueil, l'information et l'orientation de premier niveau du public dans les démarches de la vie quotidienne,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne,
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires.

- ▶ C'est une réponse concrète aux besoins des habitants de l'agglomération en matière d'accès aux droits et aux services publics.
- ▶ C'est une présence de proximité renforcée sur l'ensemble du territoire : 33 communes couvertes sur 36 lieux d'arrêts, représentant 85% de la population de l'agglomération.
- ▶ C'est un service gratuit qui s'adresse à l'ensemble de la population.

## Le Solidaribus

Le solidaribus du Secours Populaire Français (fédération de l'Eure) vous propose :

- de vous apporter une aide en produits alimentaires et d'hygiène,
- de permettre l'accès aux vacances pour les enfants, familles et seniors,
- de renforcer le lien social par l'accueil et l'écoute,
- d'orienter et d'aider à l'accès aux droits et à la santé,
- la présence d'un conseiller numérique France Services.

Le solidaribus est de passage sur la commune très régulièrement et vous pouvez consulter le planning de l'année 2023 sur notre site internet.

**Vous pouvez contacter directement les bénévoles du Secours Populaire au 06.75.45.61.42.**



## UKRAINE

Face à la guerre menée par la Russie à l'Ukraine, Le CCAS de la commune a affirmé sa solidarité avec le peuple Ukrainien. Une collecte de dons matériels et de produits de première nécessité a été organisée le samedi 19 mars et le dimanche 20 mars 2022 à la salle des fêtes Bernard Martin.



Le produit de cette collecte a permis de préparer 62 colis, auxquels il convient d'ajouter un lit pliant et du matériel de puériculture.

Il y a eu beaucoup de donateurs Garennais et de communes environnantes.

Les colis ont été emmenés dès le mardi 22 mars 2022 par les agents du service technique à BOURGTHEROULDE auprès des services de la protection civile qui les ont acheminés dès le lendemain vers la frontière de la Pologne avec l'Ukraine.

Les membres du CCAS et le Conseil Municipal remercient toutes les personnes qui ont participé à cette collecte et les généreux donateurs, bénévoles et agents municipaux.

## NOTRE COMMUNE, COMPRENDRE SON RÔLE ET SON FONCTIONNEMENT

### ► La France est découpée en communes

Une commune est une petite portion bien délimitée du territoire français. La France est bien découpée, comme un puzzle, à peu près 36 000 communes (dont une centaine dans les DOM, Départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et Réunion).

### ► Chaque commune porte un nom différent

L'origine de ces noms est souvent géographique (dérivé d'une rivière, d'une montagne...) ou historique (par exemple datant des Romains et des Gaulois).

### ► Une majorité de petites communes

La plupart des communes ont peu d'habitants. En effet, 98% d'entre elles comptent moins de 10 000 habitants. Beaucoup ont même moins de 1 000 habitants.

*La commune se situe dans les 98 % et est considérée comme étant une commune rurale.*

*Le nombre d'habitants au 1er janvier 2022 était de 1985. Chaque année, l'INSEE réactualise le nombre d'habitants.*

### ► Les communes existent depuis 200 ans

Le découpage des communes date de la Révolution Française de 1789, a repris les anciennes limites existantes :

- Des paroisses à la campagne
- Des bourgs regroupant au moins 2 000 habitants.

Depuis l'origine, il y a donc des communes rurales qui correspondent aux anciennes paroisses et des communes urbaines ou villes qui correspondent aux anciens bourgs.

### ► La commune est dirigée depuis la mairie

De nombreuses décisions sont prises par la commune pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

Toutes ces décisions sont prises par le maire et les conseillers municipaux qui siègent à la mairie. Ils sont élus par les citoyens lors des élections municipales, tous les 6 ans.

Pour réaliser les missions de la commune, il y a les différents services municipaux qui correspondent aux différents domaines d'intervention de la commune.

Le secrétaire général de mairie (ou directeur général des services dans les communes de plus de 2000 habitants), principal collaborateur du maire, veille au bon fonctionnement des services municipaux.

La mairie sert aussi d'intermédiaire entre le citoyen et l'État. L'État doit identifier chaque Français avec précision. Pour une raison de proximité avec les habitants, les mairies sont chargées d'enregistrer ces actes d'état civil : nom, prénom, dates de naissance, de mariage, de décès...

La mairie délivre également des documents administratifs officiels, qui servent de preuves : actes de naissance, de mariage, de décès, livret de famille, carte d'identité...

La mairie prend aussi en charge, pour le compte de l'État l'organisation des différentes élections politiques :

- Inscription des électeurs sur les listes électorales,
- Mise en place des bureaux de vote, dépouillement des bulletins et proclamation des résultats.

*La commune dispose d'un bureau de vote situé dans la salle de sports de l'école élémentaire – rue des plantes.*

*Depuis plusieurs années, la commune ne traite plus les demandes de cartes d'identité. Ce sont des communes équipées de matériels spécifiques qui réceptionnent vos demandes qui doivent être préalablement saisies via internet.*

### ► Aménager le territoire de la commune :

Maisons, immeubles, usines, on ne construit pas n'importe quoi n'importe où !

Si chaque habitant pouvait construire ce qu'il veut où il veut, cela deviendrait vite le désordre. Pour éviter cela, la mairie doit définir des règles. Ces règles sont écrites dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui permet de mieux prévoir et organiser le développement de la commune sur plusieurs années. La mairie bâtit et équipe les écoles primaires publiques.

En France, l'enseignement est obligatoire. Cela permet à tous les enfants d'acquérir des connaissances qui leur seront utiles quand ils seront adultes.

Depuis 1884, la commune joue un rôle important dans les écoles primaires publiques :

- Elle décide de la création et du lieu d'implantation des écoles (après avis du préfet),
- Elle est propriétaire des terrains et des bâtiments qu'elle répare et entretient (chauffage, éclairage, nettoyage des locaux...),
- Elle équipe les classes avec du matériel de base comme les bureaux, les chaises, et les tableaux,
- Elle peut aussi, mais cela n'est pas obligatoire, donner aux élèves des fournitures scolaires comme les livres de cours,
- Elle organise les études surveillées.

*Les classes des écoles maternelles et élémentaires sont toutes équipées de tableaux numériques.*

### ► Apporter une aide à certains habitants

Aide sociale : la commune soutient les personnes qui en ont besoin. Certains habitants de la commune ont des difficultés pour vivre, soit parce qu'ils font face à des problèmes de santé, soit parce qu'ils manquent d'argent.

Par solidarité, la mairie va les aider. Un service spécial, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'occupe de l'aide sociale. Le CCAS renforce souvent l'action du département et de l'État en proposant des services complémentaires.

### ► La mairie fait son budget chaque année et prévoit ses recettes.

D'où provient l'argent qui va financer ces activités de la commune ? Il existe 4 sources principales d'argent :

- Les impôts locaux versés chaque année par les habitants,
- Les aides de l'État qui sont reversées aux communes selon le nombre d'habitants,
- Les revenus divers de différents services payants,
- Les emprunts que la commune peut demander auprès d'une banque.

Chaque année, la mairie calcule ses dépenses et commence par compter les dépenses "obligatoires". Par exemple, les dépenses du personnel communal, le fonctionnement de l'école, le ramassage des ordures, rembourser les emprunts aux banques.

Puis la mairie va faire des choix sur l'entretien du patrimoine. Elle ne

peut pas tout faire au même moment. La mairie est donc obligée de définir ses priorités.

*Le ramassage des ordures ménagères est une compétence transférée à l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.*

### ► C'est le conseil municipal qui prend les décisions et il faut faire la différence entre conseil municipal et municipalité.

De nombreuses décisions sont prises pour diriger une commune. Les hommes et les femmes qui décident, appelés conseillers municipaux, forment le conseil municipal. Parmi eux, le maire et ses adjoints, qui forment la municipalité, ont un rôle particulier.

### ► Toute décision commence par un projet.

L'initiative d'un projet a des origines diverses :

- La proposition du maire ou d'un conseiller municipal,
- La demande d'une association ou d'une entreprise.

Pour que le projet aboutisse, plusieurs étapes sont nécessaires.

#### - Examen par la municipalité

Environ une fois par semaine, le Maire et ses adjoints se réunissent pour faire le point. Après discussion, les projets qui semblent les plus intéressants sont retenus.

#### - Examen par une commission

Les projets sont ensuite définis de manière plus précise grâce à des études : on consulte des experts, on fait faire des plans et on calcule combien cela va coûter.

Les conseillers municipaux se réunissent en groupe de travail appelé « commissions ». Ils étudient alors en détail les propositions, émettent des avis ou proposent des modifications.

*Le Conseil Municipal a décidé de créer 13 commissions.*

### ► Le Conseil Municipal :

Le maire convoque tous les conseillers municipaux dans la salle du conseil municipal à la mairie, au moins une fois tous les 3 mois et plus souvent si nécessaire. Il va leur expliquer les projets étudiés par la municipalité et par les commissions.

Les conseillers municipaux votent sur chaque projet et décident à la majorité des voix, d'accepter ou de refuser les propositions qui leur sont faites. Ces décisions s'appellent les délibérations du conseil municipal. C'est donc le conseil municipal qui décide, et non pas le maire tout seul comme on le croit souvent.

Pour terminer, les délibérations sont envoyées à la préfecture, qui représente l'État, et qui contrôle ainsi toutes les décisions prises par les communes.

*Le Conseil Municipal se réunit dans la salle des fêtes Bernard MARTIN.*

### ► Le maire est le personnage central de la mairie et il joue un rôle "moteur" au sein du conseil municipal

Il a souvent l'initiative des idées, avec les adjoints. De plus, par sa personnalité et par ses contacts personnels, il négocie des collaborations avec le département, la région ou l'État, par exemple pour financer un équipement collectif en commun,

- Il prépare l'ordre du jour des séances du conseil municipal et préside la réunion pendant laquelle il présente aux conseillers municipaux les propositions pour lesquelles ils vont voter,

- Il exécute les délibérations. Une fois que les décisions ont été votées, le maire a pour mission de les appliquer. Par exemple, si le conseil municipal a décidé de construire une salle des fêtes, c'est le maire qui engage et suit les travaux.

### ► Dans certains cas, il décide seul.

Dans certains domaines, le maire dispose de pouvoirs indépendants du conseil municipal :

- Il dirige le personnel municipal et embauche les employés,
- Il est responsable de l'ordre public : il prend les arrêtés municipaux et dirige la police municipale.

*La police municipale est pluri-communale et mutualise ses moyens avec les communes de LA COUTURE BOUSSEY et EPIEDS.*

### ► Il représente l'État.

Sous l'autorité directe du préfet, le maire représente l'État dans sa commune :

- Il est chargé de l'état civil, c'est pour cela qu'il célèbre les mariages civils à la mairie ; il porte alors une écharpe tricolore Bleu, Blanc et Rouge comme le drapeau de la France,
- Il s'occupe d'organiser les élections sur le territoire de la commune.

### ► Il représente la commune.

Le maire est également le représentant de la commune dans les situations suivantes :

- Dans les cérémonies officielles
- En justice en cas de litiges engageant la responsabilité de la commune.

### ► Il est à l'écoute de la population.

Enfin, et ce n'est pas là sa moindre tâche, le maire entretient un contact avec les habitants de la commune lors de rendez-vous à la mairie, de réunions, ou par courrier. Il prend alors connaissance des problèmes des habitants et réfléchit avec eux pour trouver des solutions.

### ► Les citoyens ont un pouvoir important et tous les 6 ans, les citoyens votent aux élections municipales.

Les décisions prises par la mairie concernent tous les habitants de la commune. Il est donc normal qu'ils expriment leurs opinions. Le pouvoir le plus important du citoyen est de choisir les hommes et les femmes qui vont le représenter pour diriger la commune.

### ► Dans un 1er temps, les citoyens élisent les conseillers municipaux.

Le nombre de conseillers municipaux varie de 7 à 163. Plus il y a d'habitants et plus il y a de conseillers. Les candidats aux élections se présentent sur des listes. La parité un homme/ une femme est obligatoire dans les communes de plus de 1 000 habitants. Dans les jours qui suivent les élections, les conseillers vont se réunir pour la 1ère séance du conseil municipal et choisir, parmi eux, le maire et ses adjoints.

*Le Conseil Municipal comprend 19 conseillers municipaux élus au scrutin de liste.*

Tout au long de l'année, nous sommes souvent sollicités par des administrés qui se plaignent d'abolements de chiens.

Voici quelques informations qui vous permettront de mieux appréhender ce problème.

L'abolement d'un chien, de la même manière que le bruit généré par une activité humaine, ne peut pas en soi, être considéré comme une nuisance sonore.

Pour autant, le code de la santé publique - article R1336-5 explique « qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage... ». Il suffit qu'une de ces conditions soit présente pour constituer une nuisance sonore.

Ainsi, les aboiements excessifs ou répétés d'un animal domestique ou d'élevage peuvent être considérés comme une nuisance sonore.

Attention, l'abolement d'un chien n'est pas un bruit « classique » et il faudra prouver le caractère répétitif ou excessif du trouble, car le voisinage doit faire preuve d'une certaine tolérance concernant l'animal.

Si ce trouble s'applique jour et nuit, il convient de faire une distinction entre une nuisance sonore produite de jour et celle de nuit qui pourra alors être qualifiée de tapage nocturne.

Le chien de votre voisin aboie sans cesse : que faire ?  
Si le chien de votre voisin aboie toute la journée pendant que celui-ci est absent, il peut ne pas être au courant du trouble provoqué par son chien. Commencez par prendre contact avec votre voisin pour lui faire part de la nuisance, privilégiez une rencontre ou si vous ne pouvez pas entrer en contact direct avec la personne, envoyez-lui un courrier simple pour lui demander de mettre en œuvre des solutions pour que son chien aboie moins. Si vous n'arrivez pas à communiquer avec votre voisin, vous pouvez contacter les services de la police municipale pluri-communale au **02.32.24.90.16**.

► **Que risque un propriétaire dont le chien aboie ?**

Le propriétaire d'un chien est responsable du comportement de son animal.

Si la nuisance sonore est constatée, le propriétaire du chien peut, selon la gravité du trouble, se voir infliger plusieurs types de sanctions :

- une amende d'un montant pouvant atteindre 450 euros (article R1337-7 et R. 1337-6 du code de la santé publique)
- en cas d'abolement excessif nocturne pouvant être assimilé à du tapage nocturne, constaté par la police, l'article R623-2 du Code pénal prévoit une amende de 68 euros.



**ÉLAGAGE ARBRES ET ARBUSTES**

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées, cela afin de :

- ne pas gêner le passage des piétons,
- ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

- Si vous n'êtes pas en règle :
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.
  - Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.
  - Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende.

**LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

**En période hivernale, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons.**

Pour prévenir des risques de glissades et de chutes, certaines règles existent concernant l'entretien des trottoirs. Selon l'arrêté municipal n° PERM-2022/10, chaque propriétaire ou locataire ou syndic de copropriété doit déneiger leur trottoir ou la partie de chaussée située devant leur domicile par balayage, salage ou sablage. Le nettoyage consiste à balayer la neige, racler le trottoir jusqu'au caniveau et aligner en cordon cette neige sur toute la longueur de la propriété.

S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage doivent se faire sur un espace de 1 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de clôture.

Les tampons de regard des égouts ne doivent pas être obstrués par le déneigement du trottoir.

Attention, si un piéton est victime d'une chute sur le trottoir devant la maison d'habitation, le propriétaire sera tenu pour responsable de l'accident.

**LA COUPURE PARTIELLE NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans le contexte financier actuel et contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Le Conseil Municipal réuni en séance le 7 octobre 2022 a décidé de couper partiellement l'éclairage public la nuit de 23h à 6h du matin. Cette coupure permettra de contribuer à la préservation de l'environnement en limitant l'émission de gaz à effet de serre, de lutter contre la pollution lumineuse et surtout de maîtriser les consommations d'énergie. L'éclairage public sera maintenu les nuits des réveillons de Noël (24 décembre), du jour de l'an (31 décembre) et lors de manifestations communales.

# Travaux

## TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2022

# Travaux



Réalisation d'une signalétique et de passages piétons pour permettre aux élèves de traverser la rue de l'Obélisque en toute sécurité



Pose d'un panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 10T de s'engager dans la rue du Docteur Roux.



Aménagement de passage piétons rue Aristide Briand.



Aménagement d'une voie douce Route de Bueil pour sécuriser les piétons qui empruntent cette voie.

Coût des travaux : 23 825 € HT  
Fond de concours alloué par l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE : 4 340 €.



Travaux d'assainissement en traversée et cheminement piéton de la rue Marie Curie pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales.

Ces travaux ont été réalisés avec une assistance du Conseil Départemental de l'Eure (INGENIERIE27).  
Coût des travaux : 125 332 € HT.  
Subvention du Conseil Départemental : 9 695 €.  
Subvention au titre des amendes de police : 31 408 €.  
Un fond de concours a été demandé à l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE, mais le montant alloué n'est pas encore défini.

Réfection totale du pont de la voie verte impasse du Ru.

Ces travaux ont été réalisés et financés par l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.



Aménagement d'une bulle à verre enterrée devant la Mairie.

La commune a financé la pose d'une dalle de béton pour 3 853 € HT. La fourniture et la pose du matériel a été pris en charge par l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

Réfection de la chaussée de l'impasse Marie Curie.

Coût des travaux : 8 938 € HT  
Fond de concours alloué par l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE : 3 185 €.



Après l'isolation acoustique du restaurant scolaire, des travaux de remise en peinture ont été réalisés

pour une somme de 9 595 € HT et financés partiellement par l'attribution d'un fond de concours de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE de 4 797 €.



Installation de 3 radars pédagogiques : rue Pasteur (2) et route de Bueil (1).

Coût de cet aménagement : 7 430 € HT.  
Fond de concours alloué par l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE : 3 715 €.

## LA CLÔTURE DE L'ANNÉE 2021 ET LE BUDGET COMMUNAL 2022



Le budget communal est appelé budget primitif et il doit permettre à tous les administrés d'en saisir les enjeux financiers.

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité), l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les opérations comptables du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget d'une commune se distingue par deux sections :  
 - La section de fonctionnement qui gère les affaires courantes  
 - La section d'investissement qui gère les projets et le patrimoine de la commune.

Voici une présentation synthétique des deux sections de l'exercice comptable clôturé de l'année 2021 et du budget 2022.

### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

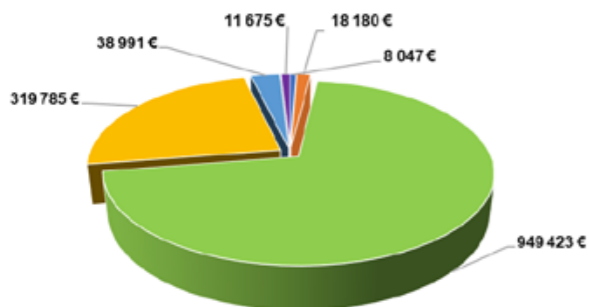
#### 1.1 - Les dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont constituées de la consommation des fluides : les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services, de l'entretien des bâtiments communaux, de l'entretien des espaces verts, de la maintenance du matériel et des équipements, du versement des subventions aux associations, de la masse salariale des agents communaux et du remboursement des intérêts de la dette.

LIBELLÉ	Compte administratif 2021	Budget Primitif 2022 (prévisionnel pour l'année)
Charges à caractère général	326 434 €	704 910 €
Charges de personnel et frais assimilés	574 622 €	650 450 €
Autres charges de gestion courante	243 314 €	280 360 €
Charges financières	28 272 €	16 500 €
Charges exceptionnelles	2 735 €	5 500 €
Dépenses imprévues	0 €	90 000 €
Provisions pour risques et charges	0 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 175 377 €</b>	<b>1 767 720 €</b>

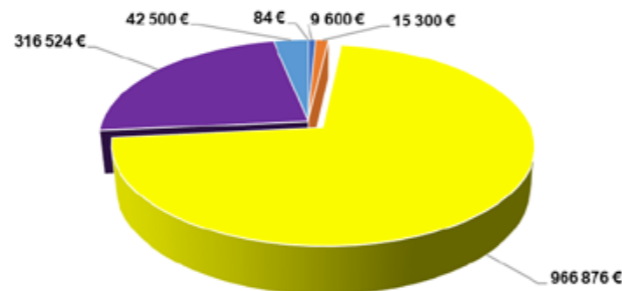


Compte administratif 2021



- Remboursement charges du personnel
- Produits des services, domaines et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

Budget Primitif 2022

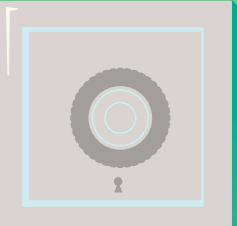


- Remboursement charges du personnel
- Produits des services, domaines et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

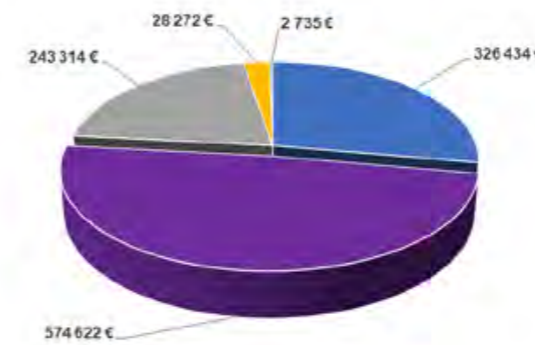
#### 1.2 - Les recettes réelles de fonctionnement

Elles enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies, des impôts locaux et du versement des dotations de l'État et de divers organismes.

LIBELLÉ	Compte administratif 2021	Budget Primitif 2022 (prévisionnel pour l'année)
Remboursement charges du personnel	8 047 €	9 600 €
Produits des services, domaines et ventes diverses	18 180 €	15 300 €
Impôts et taxes	949 423 €	966 876 €
Dotations, subventions et participations	319 785 €	316 524 €
Autres produits de gestion courante	38 991 €	42 500 €
Produits exceptionnels	11 675 €	84 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 346 102 €</b>	<b>1 350 884 €</b>

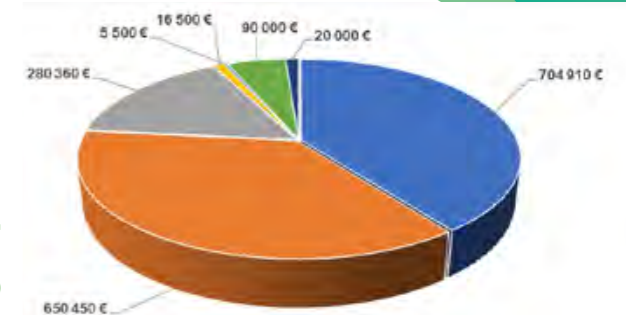


Compte administratif 2021



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Budget primitif 2022



- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Provisions pour risques et charges
- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges financières
- Dépenses imprévues

### 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

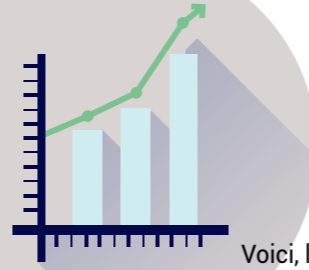
#### 2.1 - Les projets structurants réalisés au cours de l'année 2021

LIBELLÉ DES TRAVAUX	Montant TTC
Acquisitions de matériels pour le service technique	1 750 €
Mobilier écoles et mairie	2 599 €
Acquisition d'ordinateurs pour la Mairie et les écoles	3 096 €
Installation d'un poteau d'incendie rue de Villeneuve et acquisition d'extincteur	3 155 €
Travaux d'isolation acoustique du centre social et culturel Dufлот	4 260 €
Acquisitions de divers matériels pour les bâtiments communaux	5 243 €
Aménagement des allées du cimetière	5 461 €
Remplacement d'une porte d'entrée à l'école élémentaire	5 994 €
Acquisition de décoration de Noël	6 658 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'assainissement en traverse rue Marie Curie	7 786 €
Remplacement des aérothermes de chauffage dans la salle de sports de l'école élémentaire	11 503 €
Réfection des toilettes du stade	11 822 €
Réfection de l'éclairage intérieur de la salle des fêtes	11 141 €
Travaux d'isolation acoustique du restaurant scolaire	23 544 €
Réalisation d'une voie piétonne route de Bueil - 1ère partie	14 256 €
Installation d'une vidéoprotection (10 caméras)	78 920 €
<b>TOTAL</b>	<b>171 624 €</b>

Pour financer tous ces projets réalisés, la commune a perçu essentiellement les recettes suivantes :

- Fond de compensation de la TVA : 26 735 €
- Taxe d'aménagement : 22 175 €
- Fonds de concours de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE : 32 130 €
- Subvention de l'État : 12 937 €

Il a été également prélevé sur la partie du résultat de l'année 2020, une somme de 77 894 € pour équilibrer des dépenses d'investissement de l'année 2021.



Voici, le détail des remboursements du capital de la dette par emprunt :

LIBELLÉ DES EMPRUNTS	Compte administratif 2021	Budget Primitif 2022 (prévisionnel pour l'année)
Construction de la poste	14 542 €	15 065 €
Acquisition d'un bâtiment industriel	17 544 €	18 323 €
Agrandissement de l'école maternelle	1 888 €	13 930 €
Acquisition du site industriel du moulin	18 429 €	4 662 €
Réhabilitation de l'Église	26 111 €	32 990 €
Remboursement du capital de la dette	88 513 €	84 970 €



## 2.2 – Les projets structurant prévus pour l'année 2022

LIBELLÉ DES TRAVAUX	Montant TTC
Acquisitions de mobilier	5 000 €
Acquisition de mobilier urbain	6 000 €
Achat d'un terrain Chemin de la Tranchée pour réaliser une plateforme de retournement	6 400 €
Aménagement d'une clôture autour de la structure multisports	7 000 €
Éclairage intérieur de l'Église	7 000 €
Acquisition d'illuminations de Noël	7 000 €
Travaux de voirie impasse Marie Curie	8 000 €
Acquisitions de petits matériels pour les bâtiments communaux	10 000 €
Remplacement de l'échelle du clocher de l'Église	10 000 €
Acquisitions de matériels informatique	13 000 €
Aménagement d'une voie douce route de Bueil - 2ème partie	13 944 €
Prévision pour travaux au cimetière	12 000 €
Assistance à maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement en traverse rue Marie Curie	12 500 €
Remise en peinture du restaurant scolaire	15 000 €
Matériel de sécurité et création de bouches d'incendie	15 000 €
Achat d'un terrain nu rue Marie Curie pour l'évacuation des eaux pluviales	16 700 €
Installation de radars pédagogiques	17 000 €
Prévision pour travaux dans les écoles	20 000 €
Achat d'une tondeuse professionnelle pour le service technique	46 000 €
Prévision pour entretien des bâtiments communaux	50 000 €
Effacement des réseaux électriques et de télécommunications : rue du Pré Madame, rue des Bleuets, route de Bueil	68 000 €
Études diverses pour projets de travaux d'investissement	90 000 €
Travaux d'assainissement en traverse rue Marie Curie	205 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>604 144 €</b>

## 2.2 – Le remboursement du capital de la dette

En 2021, deux emprunts ont été renégociés en raison de la baisse des taux d'intérêts :

- Réhabilitation de l'Église
- Agrandissement de l'école maternelle

► **Pour l'emprunt affecté à l'Église**, le taux est passé de 3 % à 1,37 %, ce qui a permis de réduire la durée restante due de l'emprunt d'une année. L'extinction de cette dette est donc prévue en 2031 au lieu de 2032. Sur la totalité de l'emprunt, cette renégociation a permis de réduire les intérêts de 74 399 € à 30 740 € soit une économie de 43 659 €.

► **Pour l'emprunt affecté à l'école maternelle**, le taux est passé de 4,70 % à 1,26 %, ce qui a permis de réduire la durée restante due de l'emprunt d'une année. L'extinction de cette dette est donc prévue en 2031 au lieu de 2032. Sur la totalité de l'emprunt, cette renégociation a permis de réduire les intérêts de 48 058 € à 10 487 € soit une économie de 37 572 €.



## Pourquoi les impôts locaux augmentent à Garennes malgré le maintien des taux ?

Les avis d'impositions pour la taxe foncière 2022 vous ont été adressés par le Centre des Finances Publiques. Lors de la séance du Conseil Municipal réuni le 8 avril 2022, les élus ont décidé le maintien des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Malgré cette décision, certains d'entre vous ont constaté une augmentation de la somme à payer.

L'État chaque année applique une revalorisation des bases locatives fixée par la loi de finances. Pour l'année 2022, la revalorisation a été fixée à 3,4 %, sachant que même si le taux communal n'a pas été augmenté, le montant dû est forcément plus important que celui de l'année 2021.

Sur votre avis d'imposition, il y a aussi d'autres taux qui sont appliqués :

- Le taux pour l'intercommunalité fixé par l'agglomération

EVREUX PORTES DE NORMANDIE. Le taux est de 2,98 % et est identique à celui de 2021.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est également fixée par l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE, soit 20,76 %. Elle n'a pas été augmentée en 2021.

- La taxe GEMAPI permet l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des milieux aquatiques.

Cette compétence est obligatoire pour la commune et elle a été transférée à l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE. Cette taxe est nouvellement appliquée en 2022. Son taux est de 1,16 %.

- La taxe additionnelle dont le taux est fixé par l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE et qui est appliqué sur certaines catégories de propriétés non bâties.

- La taxe destinée à la chambre de l'agriculture dont le taux est appliqué sur les terres agricoles.

### Taxe foncière sur les propriétés bâties

	COMMUNE	INTER COMMUNALITE	TAXE ORDURES MÉNAGÈRES	TAXES SPÉCIALES	TAXE GEMAPI
TAUX 2021	35,57%	2,98%	20,76%	0,113%	0
TAUX 2022	35,57%	2,98%	20,76%	0,124%	1,16%

### Taxe foncière sur les propriétés non bâties

	COMMUNE	INTER COMMUNALITE	TAXE ADDITIONNELLE	TAXES SPÉCIALES	CHAMBRE D'AGRICULTURE	TAXE GEMAPI
TAUX 2021	34,24%	7,39%	46,33%	0,195%	8,03%	0
TAUX 2022	34,24%	7,39%	46,33%	0,179%	7,77%	1,76%

**Il faut se rappeler que la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation depuis 2 ans. Pour l'instant, l'État compense une partie de cette taxe sous la forme d'une dotation.**



**Henriette ROBERT**  
— PEINTURE —  
06 25 04 51 42  
27780 GARENNES SUR EURE

- Peinture int./ext.
- Ravalement faïence
- Revêtement sol/mur
- Home staging

**Chemlog**  
LA SOLUTION LOGISTIQUE CERTIFIÉE  
www.chemlog.fr

- 10 000 m<sup>2</sup> couverts
- Stockage de produits dangereux et non dangereux
- Préparations de commande
- Possibilité « Pack logistique » complet : stockage, préparation de commande, transport

7 route de Bueil - BP 10  
27780 GARENNES-SUR-EURE  
Tél. +33 (0)2 32 26 50 92

FLEXIBILITÉ • MAÎTRISE • SERVICE • SÉCURITÉ

**LES JARDINS ENSOLEILLES**  
ENT. Claude et Jacky LAMIER

**TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT**

**ESPACES VERTS**  
Taille, Dallage, arrosage automatique

**MACONNERIE GÉNÉRALE RENOVATION - COUVERTURE**  
Pose cuisine et salle de bain

Tél. : 06.98.14.55.58 - 27780 GARENNES SUR EURE

# CALENDRIER 2023

### Vacances scolaires

- Zone A** Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- Zone B** Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
- Zone C** Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 D JOUR DE L'AN	1 M Ella 05	1 M Aubin 09	1 S Hugues	1 L FÊTE DU TRAVAIL	1 J Justin	1 S Thierry	1 M Alphonse	1 V Gilles	1 D FÊTE DES GRANS-PÈRES	1 M TOUSSAINT 44	1 V Florence
2 L Basile	2 J Présentation	2 J Charles le B.	2 D Sandrine	2 M Boris	2 V Blandine	2 D Martinien	2 M Julien Eymard 31	2 S Ingrid	2 L Léger	2 J Défunts	2 S Viviane
3 M Geneviève	3 V Blaise	3 V Guénolé	3 L Richard	3 M Phil. Jacq. 18	3 S Kévin	3 L Thomas	3 J Lydie	3 D Grégoire	3 M Gérard	3 V Hubert	3 D François Xavier
4 M Odilon 01	4 S Veronique	4 S Casimir	4 M Isidore	4 J Sylvain	4 D FÊTE DES MÈRES	4 M Florent	4 V Jean-M. Vianney	4 L Rosalie	4 M François d'Assise 40	4 S Charles	4 L Barbara
5 J Edouard	5 D Agathe	5 D FÊTE DES GRANDS-MÈRES	5 M Irène 14	5 V Judith	5 L Igor	5 M Antoine 27	5 S Abel	5 M Raïssa	5 J Fleur	5 D Sylvie	5 M Gérard
6 V Epiphanie	6 L Gaston	6 L Colette	6 J Marcelin	6 S Prudence	6 M Norbert	6 J Mariette	6 D Transfiguration	6 M Bertrand 36	6 V Bruno	6 L Bertille	6 M Nicolas 49
7 S Raymond	7 M Eugénie	7 M Félicité	7 V J.-B. de la S.	7 D Gisèle	7 M Gilbert 23	7 V Raoul	7 L Gaëtan	7 J René	7 S Serge	7 M Carine	7 J Ambroise
8 D Lucien	8 M Jacqueline 06	8 M Jean de Dieu 10	8 S Julie	8 L VICTOIRE 1945	8 J Médard	8 S Thibault	8 M Dominique	8 V Nativité	8 D Pélagie	8 M Geoffroy 45	8 V Imm. Conception
9 L Alix	9 J Apolline	9 J Françoise	9 D PÂQUES	9 M Pacôme	9 V Diane	9 D Amélie	9 M Amour 32	9 S Alain	9 L Denis	9 J Théodore	9 S Pierre-Fourier
10 M Guillaume	10 V Arnaud	10 V Vivien	10 L LUNDI DE PÂQUES	10 M Solange 19	10 S Landry	10 L Ulrich	10 J Laurent	10 D Inès	10 M Ghislain	10 V Léon	10 D Romaric
11 M Paillin 02	11 S N.-D. Lourdes	11 S Posine	11 M Stanislas	11 J Estelle	11 D Barnabé	11 M Benoît	11 V Claire	11 L Adolphe	11 M Firmin 41	11 S ARMISTICE 1918	11 L Daniel
12 J Tatiana	12 D Félix	12 D Justine	12 M Jules 15	12 V Achille	12 L Guy	12 M Olivier 28	12 S Clarisse	12 M Apollinaire	12 J Wilfried	12 D Christian	12 M Jeanne FC.
13 V Yvette	13 L Béatrice	13 L Rodrigue	13 J Ida	14 V Maxime	13 S Rolande	13 M Antoine de P.	13 D Hippolyte	13 M Aimé 37	13 V Géraud	13 L Brice	13 M Lucie 50
14 S Nina	14 M Valentin	14 M Mathilde	14 V Louise	14 D Mathias	14 M Elisée 24	14 V Henri et Joël	14 L Evrard	14 J Croix Glorieuse	14 S Juste	14 M Sidoine	14 J Odile
15 D Rémi	15 M Claude 07	15 M Claude 11	15 S Paternine	15 L Denise	15 J Germaine	15 S Donald	15 M ASSOMPTION	15 V Roland	15 D Thérèse d'Avila	15 M Albert 46	15 V Ninon
16 L Marcel	16 J Julienne	16 J Bénédicte	16 D Benoît-Joseph	16 M Honoré	16 V J.F. Régis	16 D ND Mt Carmel	16 M Armel 33	16 S Edith	16 L Edwige	16 J Marguerite	16 S Alice
17 M Roseline	17 V Alexis	17 V Patrice	17 L Anicet	17 M Pascal 20	17 S Hervé	17 L Charlotte	17 J Hyacinthe	17 D Renaud	17 M Baudouin	17 V Elisabeth	17 D Gaël
18 M Prisca 03	18 S Bernadette	18 S Cyrille	18 M Parfait	18 J ASCENSION	18 D FÊTE DES PÈRES	18 M Frédéric	18 V Héliane	18 L Nadège	18 M Luc 42	18 S Aude	18 L Gatien
19 J Marius	19 D Gabin	19 D Joseph	19 M Emma 16	19 V Yves	19 L Romuald	19 M Arsène 29	19 S Jean-Eudes	19 M Emile	19 J René	19 D Tanquy	19 M Urban
20 V Sébastien	20 L Aimée	20 L PRINTEMPS	20 J Odette	20 S Bernardin	20 M Silvere	20 J Marina	20 D Bernard	20 M Davy 38	20 V Adeline	20 L Edmond	20 M Théophile 51
21 S Agnès	21 M P. Damien	21 M Clémence	21 V Anselme	21 D Constantin	21 M ÉTÉ 25	21 V Victor	21 L Christophe	21 J Matthieu	21 S Céline	21 M Près de Marie	21 J Pierre C.
22 D Vincent	22 M Isabelle 08	22 M Léa 12	22 S Alexandre	22 L Emile	22 J Alban	22 S Marie Madeleine	22 M Fabrice	22 V Maurice	22 D Bode	22 M Cécile 47	22 V HIVER
23 L Bernard	23 J Lazare	23 J Victorien	23 D Georges	23 M Didier	23 V Audrey	23 D Brigitte	23 M Rose de Lima 34	23 S AUTOMNE	23 L Jean de Capristan	23 J Clément	23 S Armand
24 M Fr. de Sales	24 V Modeste	24 V Cath. de Suède	24 L Fidèle	24 M Donatien 21	24 S Jean-Baptiste	24 L Christine	24 J Barthélémy	24 D Théod.	24 M Florentin	24 V Flora	24 D Adèle
25 M Conv. S. Paul 04	25 S Roméo	25 M Humbert	25 M Merc	25 J Sophie	25 D Prosper	25 M Jacques	25 V Louis	25 L Hermann	25 M Crépin 43	25 S Catherine	25 L NOËL
26 J Paule	26 D Nestor	26 D Larissa	26 M Alicia 17	26 V Bérenger	26 L Anthelme	26 M Anne-Joachim 30	26 S Natacha	26 M Côme - Damien	26 J Dimitri	26 D Delphine	26 M Etienne
27 V Angèle	27 L Honorine	27 L Habib	27 J Zita	27 S Augustin	27 M Fernand	27 J Nathalie	27 D Monique	27 M Vinc. de Paul 39	27 V Emeline	27 L Séverin	27 M Jean 52
28 S Th. daquin - Maureen	28 M Román	28 M Gortran	28 V Valérie	28 D PENTECÔTE	28 M Irène 26	28 V Samson	28 L Augustin	28 J Venceslas	28 S Jude	28 M Jacq. de la M.	28 J Innocents
29 D Gildas	29 M Gladys 13	29 M Gladys	29 S Cath. de Senne	29 L LUNDI DE PENTECÔTE	29 J Perre-Paul	29 S Marthe	29 M Sabine	29 V Michel	29 D Narcisse	29 M Saturnin 48	29 V David
30 L Martine	30 J Amédée	30 J Amédée	30 D Robert	30 M Ferdinand 22	30 V Martial	30 D Juliette	30 M Fiacre 35	30 S Jérôme	30 L Bienvenue	30 J André	30 S Roger
31 M Marcelle	31 V Benjamin	31 V Benjamin	31 D Robert	31 M Visitation	31 M Ignace de L.	31 J Aristide	31 J Aristide	31 M Quentin	31 M Quentin	31 D Sylvestre	31 D Sylvestre

**Robert**  
Espaces Verts

CRÉATEUR DE JARDIN  
PAYSAGISTE

- Particuliers
- Entreprises
- Collectivités
- Élagage - Diplôme d'état
- Démontage en rétention
- Abattage
- Tailles douces

**Robert Elagage**

3, rue du Stade - 27730 BUEIL - Tél. 02 32 36 17 72 - Port. 06 15 33 02 59 - robert.espaces.verts@orange.fr  
www.robert.espaces.verts.fr

**VM AUTO**

Entretien  
Réparation  
Achats-Ventes  
Véhicules

Pare-Brise  
Forfait Distri.  
Dépannage  
Remorquage

**max entretien**  
0786216323

56, rue Pasteur - 27780 Garennes/Eure - vmauto27780@gmail.com  
02 32 32 00 93

Motos Quads SSV Scooters

**DESTOCK MOBIL**

100% mobil-home  
Destockage  
Vente de mobil-Home  
neufs et d'occasions  
en France

Vente de terrasses en bois neufs et d'occasions

Z.I. Les Grenelles - route de Bueil - 27780 Garennes sur Eure  
Tél. 02 32 07 05 23 - 06 69 13 66 43  
www.destockmobilhome.fr

**Louisiane**  
Mobil-Homes de créateur

**CISTÉBOIS**  
Le confort se vit dans tous ses détails

## UNE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE



Comme tous les enfants, la rentrée à l'école Duflot s'est faite dans les meilleures conditions. Les 25 élèves Petites Sections de Mme Lustière et les 6 élèves Petites Sections de Mme Turpin ont découvert un lieu d'apprentissage nouveau dans lequel ils apprennent à devenir élèves. Les autres élèves ont repris leurs habitudes avec leurs nouvelles maîtresses :

- 23 Moyennes Sections avec Mmes Tison et Durand,
- 17 Grandes Sections avec Mme Turpin,
- 18 Grandes Sections et 6 CP avec Mme Franey,
- 22 CP sont avec Mme Bartotin,
- 24 CE1 avec Mme Houari,
- 10 CE 1 et 13 CE2 avec Mme Faure,
- 16 CE2 et 6 CM1 avec Mme Hocq,
- 23 CM1 avec Mme Chrétien

Quant aux 23 élèves de CM2 de Mmes Durand et Cheval, ils ont entamé leur dernière année avant le grand saut vers le collège. Une nouveauté cette année : la méditation de pleine présence.

Nous allons probablement retrouver des élèves plus calmes et sereins dans leurs apprentissages et leurs vies de tous les jours. Du côté maternelle, l'équipe enseignante innove et s'adapte aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers en leur proposant un espace sensoriel et du matériel spécifique.

Par ailleurs, une classe de découverte est envisagée pour les Grandes Sections CP dans la vallée de l'Eure. Les élèves de CM1 parlent encore de celle qu'ils ont vécue en Grande Section il y a quelques années, ce moment est resté dans leur mémoire comme un temps de joie, d'aventure sans Maman et Papa... Un beau séjour en perspective pour ceux qui vont partir en 2023...

*Nous souhaitons à tous, élèves, enseignantes, personnels de la restauration scolaire, ATSEM, animateurs du périscolaire, une belle année...*



## MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Retrouvez toutes les infos et les RDV, inscrivez-vous aux animations, donnez votre avis et vos idées sur le blog de la médiathèque. Pour être sûrs de ne rien manquer, abonnez-vous !!

## [biblio-garennessureure.com](http://biblio-garennessureure.com)

Nous vous rappelons que la médiathèque de Garennes est gratuite, ouverte à tous et que si nous achetons beaucoup de nouveautés nous avons également en réserve un grand nombre de classiques étudiés par vos enfants.

*Très bonne nouvelle à propos de votre médiathèque : la municipalité ayant accordé plus d'heures de travail à la responsable, nous allons pouvoir vous proposer de nouveaux services : club de lecture adultes, ateliers enfants le mercredi après-midi, davantage de séances de bébés lecteurs, portage pour les lecteurs ne pouvant se déplacer et des horaires d'ouverture au public élargis. Et nous sommes ouverts à vos propositions que nous étudierons avec plaisir !!*

*Pour organiser au mieux toutes ces activités avec les bénévoles toujours fidèles au poste, il nous faut un peu de temps et nous vous donnons donc RDV à la rentrée de janvier. Encore un peu de patience et surveillez les parutions sur le blog !!*

*A très bientôt !!*

*Véronique MENELLE et les bénévoles*

## VOS MAGASINES



## REPAS DES SENIORS

En ce dimanche 2 octobre, nos seniors étaient conviés à la salle des fêtes pour partager un repas festif offert par la municipalité.

L'après-midi était animé par un DJ accordéoniste. Grâce à cette ambiance musicale, les seniors ont retrouvé les danses et les chansons de leur jeunesse. Mme Simenel et M. Caupain, doyens de la salle, ont été mis à l'honneur.



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le 8 mai, les Garennais se sont retrouvés, comme à l'accoutumée place de la mairie. Le cortège était formé des porte-drapeaux, des jeunes sapeurs-pompiers d'Ezy sur Eure, des conseillers municipaux, des enseignantes et des élèves des écoles accompagnés de leurs parents.

A l'arrivée au monument aux morts, une gerbe a été déposée, puis un conseiller a énuméré le nom des personnes mortes pour la France. Après une minute de silence, Monsieur Le Maire a lu le discours de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Enfin, les enfants des écoles ont entonné le « chant des partisans ».

Un pot de l'amitié a clôturé cette cérémonie à la salle des fêtes.



## UN ACTE CITOYEN

Depuis plusieurs années, les écoliers accompagnés de leurs enseignants ramassent les déchets autour de leur école. Il était temps que leurs aînés fassent de même.

C'est pourquoi, le 8 octobre de 10h00 à 12h00, l'équipe municipale, avec le soutien des membres de l'association Val'Eure Verte, a proposé aux Garennais de ramasser les déchets dans la commune. Il était important que les adultes agissent aussi pour maintenir propres les rues de la commune.

Une trentaine d'entre nous avons répondu à l'appel sous le soleil clément de l'automne. Deux groupes ont œuvré.

Le premier est parti de la mairie, direction la structure multi-sports et le stade. Le second dans Tourneboisset.

Une dizaine de sacs poubelles ont été remplis de tous types de déchets : mégots de cigarettes, canettes de bière, bouteilles en verre, plastiques divers... Les ados présents étaient contents de reproduire le geste effectué en primaire. Leur présence leur a semblé normale.

## REPAS RÉPUBLICAIN DU 14 JUILLET

Comme chaque année, la commune a convié tous les Garennais autour d'un repas républicain sur la place de la mairie pour partager un moment convivial.

Un remerciement à tous les bénévoles qui nous ont apporté leur aide pour installer les tables et les bancs.



## COMMÉMORATION DU 60<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU 19 MARS 1962

La commémoration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la guerre d'Algérie s'est déroulée le 19 mars à Garennes-sur-Eure. Cette cérémonie a eu lieu en mémoire des victimes civiles et militaires et des combats en Tunisie et au Maroc.

Des représentants de la FNACA, son président Jean-Pierre Charron, M. Le Maire Jean-Pierre Gatine, et des élus étaient présents.



Ils se sont sentis utiles. Cette matinée a permis à chacun de retrouver ses voisins, d'échanger quelques mots entre deux déchets ramassés. A 12h00, le pot de l'amitié a permis aux deux groupes d'échanger sur l'action qu'ils venaient de réaliser.

Merci à tous !



## CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES

Le samedi 30 avril, une cérémonie de remises de médailles et de récompenses a été organisée à la salle des fêtes.

Les élèves qui ont obtenu leur diplôme national du brevet au cours des années scolaires 2019/2020 et 2020/2021 ont été récompensés.

2 agents communaux ont reçu une médaille du travail :

- Médaille Or décernée à Monsieur Yannick JOLY, responsable du service technique pour 30 années de service dans la fonction publique.
- Médaille Or décernée à Monsieur Pascal STEYAERT, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour 30 années de service dans la fonction publique.

Durant cette même cérémonie, des anciens élus (Mmes Monique BABY, Aline DURVIE et M. Marc ETCHEGORRY, Patrick CHAVOIX) ont reçu une médaille de la ville pour les remercier d'avoir œuvré pour la commune.



## 11 NOVEMBRE

10h45 M. le Maire et quelques conseillers municipaux se sont rendus au monument chemin latéral pour un dépôt de gerbe.

11h45 place de la mairie, départ du défilé vers le monument aux morts en présence de conseillers municipaux, des sapeurs-pompiers et des administrés accompagnés de leurs enfants.

Dépôt de gerbes, appel aux morts, discours. Les enfants des écoles encadrés par leurs professeurs ont clôturé cette manifestation par la Marseillaise.

Un pot de l'amitié fut servi à la salle des fêtes.



## VENUE DU MAMMOBILE

Les lundi 22 et mardi 23 août, le mammobile a fait une halte sur la commune pour proposer un dépistage du cancer du sein avec une équipe de professionnel de santé. Il se veut au plus proche des administrés.

Ce camion aménagé en cabinet de radiologie a permis de faire des mammographies.

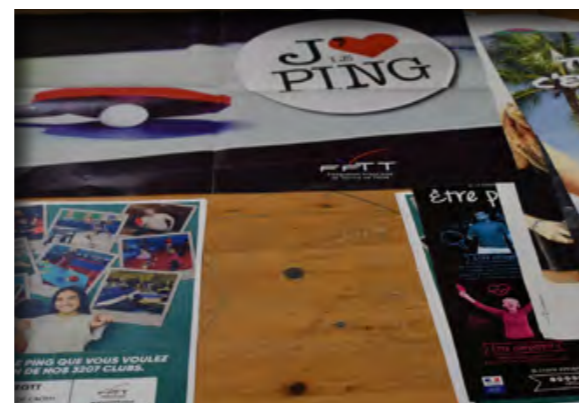
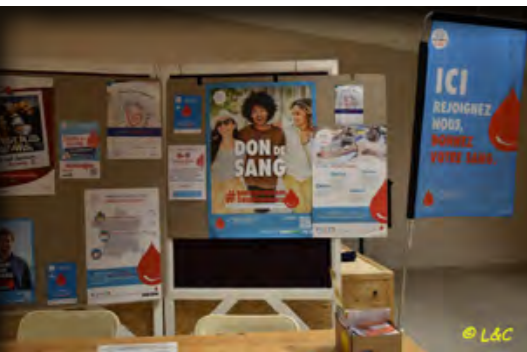
Il sillonne certaines communes du département de l'Eure qui sont éloignées des centres de radiologie.

Ce service proposé était gratuit et accessible aux personnes à mobilité réduite.

**RENDEZ-VOUS À LA PROCHAINE VISITE DU MAMMOBILE !**

## FORUM DES ASSOCIATIONS DU 3 SEPTEMBRE

Ce forum était patronné par la commune et animé par toutes les associations de Garennes. Beaucoup de visites pendant cette matinée qui a permis de faire découvrir aux habitants toutes les activités.



## L'APEIGSD

Sandra LÉCLUSE,  
Secrétaire de l'APEIGSD  
contact.apeigsd@gmail.com  
06 09 09 69 49

L'APEIGSD, l'association des parents d'élèves indépendants du groupe scolaire Dufloy, est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent à l'organisation de manifestations dont les bénéfices sont reversés à l'école. Chaque début d'année, un appel est fait auprès des parents qui souhaitent s'investir au sein de l'association.

### Voici les projets de l'année et les projets futurs :

- ▶ Marché de Noël : 3 et 4 décembre 2022
- ▶ Marché de printemps : 18 et 19 mars 2023
- ▶ Carnaval : 1er avril 2023
- ▶ Loto : 2 avril 2023
- ▶ Foire à tout : 14 mai 2023
- Et bien d'autres encore ...

Nous avons déjà réalisé une vente de crêpes, devant l'école, le vendredi précédant les vacances scolaires de la Toussaint.

Cette opération a remporté un vif succès. C'est avec grand plaisir que nous réitérerons cette opération la veille de chaque période de vacances scolaires.

Notre équipe de bénévoles est heureuse de participer à l'animation de la vie de notre village. Toute aide est la bienvenue tout au long de l'année afin d'apporter des idées, participer aux manifestations, confectionner des gâteaux et autres gourmandises mais également en partageant nos publicités. N'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook : Association des parents d'élèves de Garennes sur Eure.

Au plaisir de vous retrouver lors de nos événements.

## LES PIERROTS DE LA VALLÉE

### Contact

Président -Renaud TELLIER  
02 32 32 14 02  
lespierrotsdelavallee1986@gmail.com  
www.lespierrotsdelavallee.fr

La saison 2022 de notre groupe a été particulièrement remplie pour les pierrots !

Nous avons eu le privilège de représenter le folklore de notre belle région dans l'émission « quelle sera la meilleure danse folklorique de France », animée par Cyril Féraud sur France 3 le 18 mars, mais également lors d'un festival dans le Morvan le 15 août. Fin septembre, nous avons également participé, à Lyon, à un spectacle de notre fédération nationale organisé en commun avec près de 350 danseurs de groupes folklorique de la France entière.

Cette année fût marquée par notre festival International de folklore les 9 et 10 juillet. Malgré un soleil de plomb, beaucoup de spectateurs sont venus admirer les danses d'Auvergne, de Serbie et de Roumanie, mais aussi participer au bal folk du samedi soir ! Un bal folk sera également organisé le 29 janvier 2023, mais aussi pour la fête de la musique, le 25 juin 2023.

Le folklore n'est pas ringard et attire beaucoup de jeunes, hommes, femmes et enfants ! Alors venez danser avec nous lors de nos répétitions les vendredis soir, 20h30 à la salle des fêtes de Garennes.

Renaud TELLIER,  
Président



# TENNIS DE TABLE CEGTT

## Contact

Pour tous renseignements, rendez-vous sur <https://cegtt.fr> ou sur notre page Facebook.



## HORAIRES

Si vous avez envie de venir taper la balle avec nous, les entraînements ont lieu :

- ▶ À Ézy (gymnase multisports), le lundi :
  - Jeunes confirmés et adultes : 19h-21h
- ▶ À Garennes (gymnase de l'école), le mercredi :
  - Jeunes débutants et intermédiaires : 18-19h30
  - Jeunes confirmés et adultes : 19h30-21h30
- ▶ À Croth, le mercredi :
  - Adultes et jeunes confirmés : 19h-21h
- ▶ À Ézy (gymnase multisports), le dimanche :
  - Adultes et jeunes confirmés : 10h-12h

## ▶ COTISATION ANNUELLE

- 95 € Adultes et jeunes > 16 ans
- 80 € Jeunes < 16 ans
- 80 € loisirs



## DES JEUNES PONGISTES QUI BRILLENT

Fort de ses 64 licenciés, Croth-Ézy-Garennes avait engagé sept équipes en championnat par équipes lors de la saison 2021-2022, cinq équipes adultes (une D1, trois D2 et une D3) et deux équipes jeunes (catégories Juniors et Cadets/minimes). Si les résultats n'ont pas été au rendez-vous pour les adultes (maintien d'une D1 et d'une D2, descente des deux autres D2 et de la D3), nos jeunes se sont illustrés de la plus belle des manières. Nos deux équipes engagées ont décroché le titre de Champions de l'Eure dans leur catégorie respective et notre équipe de cadets s'est également imposée aux Interclubs. En individuels, Mathis Beryn, notre meilleur junior, s'est qualifié pour les finales par classements régionales qui se sont disputées à Flers, dans l'Orne, tandis que Thibault Moredo, également junior, a remporté le Tournoi 505 organisé par le Comité Départemental de Tennis de Table (CDTT27). Il faut dire que la saison dernière, l'accent avait été mis sur les jeunes, avec le recrutement d'un entraîneur professionnel et ancien joueur international, Andrzej Jakubowicz, pour assister les bénévoles. Ce choix s'est donc avéré payant pour le club !

Les ambitions pour la saison 2022/2023 sont hautes. Nous comptons bien faire remonter notre équipe de Départementale 1 en Régionale 4 ; notre équipe de D2 en D1 et une équipe de D3 en D2. Nous espérons également que nos jeunes, qui seront répartis dans trois équipes cette année, pourront garder les titres décrochés la saison dernière.

## CHALLENGE DOMINIQUE VERDIER ET PREMIÈRE ÉDITION DU TOURNOI DES FAMILLES

Après deux éditions annulées pour cause de Covid, notre tournoi national, rebaptisé Challenge Dominique Verdier, a fêté sa 12e édition le 28 mai dernier à l'Espace multisports d'Ézy, où se sont retrouvés une petite centaine de joueurs venus essentiellement de clubs normands et franciliens.

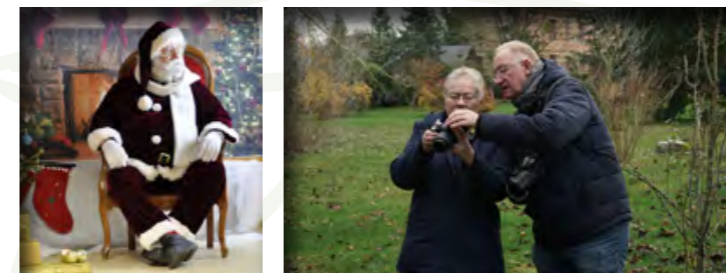
Le lendemain, a eu lieu la première édition de notre Tournoi des Familles, où une quinzaine d'équipes composées d'un adulte et d'un enfant se sont affrontées dans la joie et la bonne humeur. Ce tournoi caritatif a permis à l'association ézéenne «En Avant pour Nathan» de récolter près de cinq cents euros.

En ce début de saison 2022/2023, notre club a accueilli à l'Espace multisports d'Ézy, le premier tournoi 505 du Comité départemental de tennis de table de l'Eure, une compétition réservée aux jeunes joueurs débutants. Plus de 110 jeunes pongistes, de poussins à juniors, s'y sont retrouvés par une très belle journée d'octobre.

# VIS'EURE

## Contact

Président, Alain BERRE -  
Activité photographie - 06 50 78 54 98  
Secrétaire, Joëlle RIVIERE D'AULNAY  
Activité randonnée - mamijo06@sfr.fr  
e-mail : [vis.eure.photos@gmail.com](mailto:vis.eure.photos@gmail.com)



VIS'EURE est une association loi 1901 créée en Juillet 2021, elle a pour but de permettre aux photographes débutants ou plus expérimentés d'approfondir leurs connaissances techniques dans ce domaine et de pratiquer leur art dans le cadre de sorties pédestres en groupe. L'objectif de VIS'EURE est donc d'apprendre à concilier la pratique de la photographie et celle de la randonnée.

## LA PHOTOGRAPHIE NUMÉRIQUE

Chaque mercredi, salle Duflot à Garennes, de 9h30 à 12 h.

- ▶ Les cours sont destinés aux photographes débutants ou plus expérimentés dans le but d'approfondir leurs connaissances techniques dans ce domaine et de pratiquer leur art dans le cadre de sorties à thème avec des travaux pratiques.
- ▶ La méthode : Les cours s'articulent en trois phases : 1) la technique photographique ; 2) prises de vues en extérieur ; 3) corrections éventuelles avec logiciels.

## LA RANDONNÉE PÉDESTRE

- ▶ Il s'agit de concilier la pratique de la photo et celle de la randonnée par conséquent, de marcher pour le plaisir sans contrainte de jours déterminés, à son rythme, à la découverte des paysages, de la faune et de la flore.

Exposition de vos meilleures photos et participations événementielles sur la commune de Garennes sur Eure et ailleurs.

Alain BERRE,  
Président de l'association Vis'Eure.

Une seule cotisation annuelle de 20 €/an  
pour les deux activités.

Tout adhérent à jour de sa cotisation peut inviter une ou deux personnes à se joindre ponctuellement aux sorties pédestres ou photographiques moyennant une faible participation.

## Nous avons organisé plusieurs sorties photographiques :

- ▶ Le manoir de Boisset-les-Prévanches.
- ▶ Le petit train Père Noël à Pacy-sur-Eure
- ▶ Promenade dans le village de Giverny
- ▶ Marché de Noël de Garennes sur Eure
- ▶ Les photos du père Noël au profit de l'association des Parents d'élèves de l'école de Garennes sur Eure.
- ▶ Le Festival des Pierrots de la Vallée

## LES LAPINS DE GARENNES

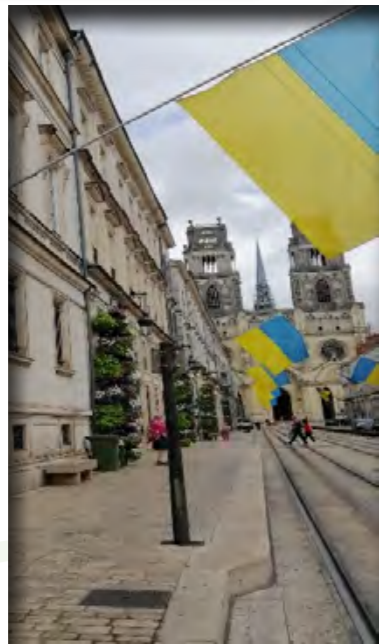
### Contact

Association des retraités de Garennes-sur-Eure  
Présidente - Martine LEPETIT : 02 32 24 23 28

Tous les mardis une permanence  
(sauf juillet-août) de 10h30 à 11h30.

### Centre Social et Culturel Duflot

8 rue, Anatole France à Garennes-sur-Eure  
[www.leslapinsdegarennesureure.fr](http://www.leslapinsdegarennesureure.fr)



Notre association est ouverte non seulement aux retraités mais également à toutes les personnes désireuses de partager quelques bons moments lors de nos sorties, voyages ou de notre repas annuel, que vous soyez seul ou non.

### NOUS VOUS PROPOSONS DES ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES :

Le mercredi, si vous souhaitez jouer aux cartes ou à d'autres jeux, venez à plusieurs partager un bon moment.

Le jeudi, vous pouvez choisir entre une grande marche pour les amateurs et amatrices de grandes randonnées ou la petite pour ceux et celles qui préfèrent prendre un peu plus le temps pour admirer notre magnifique région.

Le vendredi, pour vos premiers pas en informatique, vous serez guidés par Françoise, Violette ou Luc et pour les questions plus techniques, c'est avec Jean-Pierre que vous pourrez travailler.

### NOTRE ASSOCIATION A ORGANISE EN 2022 :

- ▶ Un repas printanier le 27 mars.
- ▶ Une sortie à Tilly le 24 mars, en baie de Somme le 30 juin, à Orléans le 20 juillet.
- ▶ Un voyage en Bretagne du 10 au 16 septembre.
- ▶ Une sortie à Bolbec et Villequier le 5 octobre.

**ELLE ÉTAIT PRÉSENTE :** Le samedi 3 septembre au forum des associations, pour présenter ses activités et accueillir les nouveaux adhérents.

**PROCHAINE SORTIE :** Le jeudi 8 décembre, à Elbeuf :



### LES PREMIERS EVENEMENTS PROGRAMMES EN 2023 :

- ▶ Au mois de janvier, un après-midi galette
- ▶ Le vendredi 17 mars, Assemblée Générale

## LOISIRS & CULTURE

« La culture du bien-être »

### Contact

Jean-François VERNAZ-CURTET, Président  
06 15 69 16 17 ou 02 32 36 55 73  
[loisirs.et.culture.garennes27@gmail.com](mailto:loisirs.et.culture.garennes27@gmail.com)  
[www.loisirs-et-culture-garennes.fr](http://www.loisirs-et-culture-garennes.fr)



- ▶ **FITNESS** - Référent : Jean-François  
- Mardi de 20h00 à 21h30
- ▶ **SOPHROLOGIE** - Référente : Marie-Claire  
- Lundi de 14h00 à 15h00 et vendredi 19h00 à 20h00
- ▶ **ART FLORAL** - Référente : Claudine  
- 7 ateliers de 2h30, le vendredi après-midi
- ▶ **MULTISPORTS ENFANTS** - Référent : Olivier  
- Mardi : 16h30 à 17h30 (5 à 9 ans)  
17h30 à 18h30 (9-11 ans)
- ▶ **GYMNASTIQUE** - Référent : Jean-François  
- Douce : Mardi de 14h00 à 15h00  
- Tonique : Mardi de 15h00 à 16h00  
- Douce : Jeudi de 10h30 à 11h30
- ▶ **COUTURE** - Référente : Pascale  
- Lundi de 14h00 à 16h00  
- Débutants : jeudi 18h00 à 20h00
- ▶ **CHORALE** - Référente : Josiane  
- Lundi 17h30 à 19h30
- ▶ **ACCORDÉON DIATONIQUE** - Référente : Céline  
- Jeudi de 19h30 à 20h30  
- Débutants : jeudi de 18h30 à 19h30
- ▶ **CAFÉ / TRICOT / THÉ** - Référente : Josiane  
- Mercredi de 15h30 à 17h30
- ▶ **MARCHES DU WEEK-END**  
Référent : Jean-François  
- Samedi ou dimanche, en fonction de la météo
- ▶ **CUISINE** - Référente : Josiane  
Activité ponctuelle (places limitées)



Créer du lien social et contribuer au maintien en forme tout en se faisant plaisir, tel est l'objectif de Loisirs & Culture au travers de sa dizaine d'activités. La fidélité croissante de nos plus de 150 adhérents peut rassurer notre équipe de bénévoles sur la réalisation de cet objectif. Rejoignez-nous !



### L'ATELIER FITNESS, par Hayette CHEFIRAT

« Le Fitness est un entraînement physique désignant un ensemble de diverses activités autour du renforcement musculaire et du travail cardio. Ce sport permet au pratiquant d'entretenir ou d'améliorer sa condition physique et son hygiène de vie, dans un souci de bien-être et le respect de chacun.

Après avoir accueilli l'an passé les premiers messieurs au cours du jeudi jusqu'ici 100 % féminin, ce sont plusieurs adolescentes qui se sont jointes au groupe depuis la rentrée, pour ma plus grande joie ! »



### LES ATELIERS SOPHRO EN GROUPE, PAR Muriel CANIVENC

« Cette pratique propose, à travers des exercices de RELAXATION DYNAMIQUE, de PRATIQUES RESPIRATOIRES et d'entraînement à la VISUALISATION, d'acquérir les outils pour accueillir ses émotions, gérer son stress, apprivoiser ses douleurs, reconquérir son sommeil, se projeter positive-

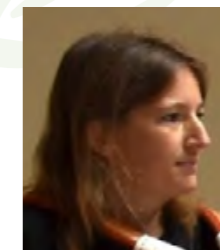
ment et potentialiser toutes ses capacités physiques, psychiques et émotionnelles.

Je cherche à transmettre à mes élèves les outils qui apportent du réconfort. Diplômée en 2019, j'ai enrichi ma pratique avec le Yoga du Rire & Santé, la Sophro ludique et la Mindfulness (réduction du stress par la méditation)... »



### L'ATELIER CHORALE, PAR Samuel BURKI

« J'ai découvert, avec la Pas'Chorale de Garennes, un groupe chaleureux et accueillant où l'amour du chant, l'humour et l'amitié forment un tout. Sérieux et détente s'allient dans d'heureux moments de qualité où la joie de chanter ensemble trouve sa pleine expression. Nous accueillerons avec plaisir de nouveaux chanteurs, aucune connaissance musicale n'est demandée, seule compte l'envie de chanter ! »



### L'ATELIER ACCORDEON DIATONIQUE, UN PETIT GROUPE QUI MONTE ! PAR Céline ANGER

« L'Atelier « DIATO » que j'anime fait cette année sa 4ème rentrée. Il étoffe petit à petit son répertoire et a su traverser la période difficile de la pandémie en conservant la dynamique et la motivation des musiciens.

L'arrivée d'une jeune recrue nous permet d'ouvrir un niveau débutant le jeudi de 18h30 à 19h30 et conforte cette dynamique. Notre participation au bal folk organisé par les Pierrots de la Vallée en mai dernier et à la fête de L&C en juin a permis au groupe de se lancer dans le grand bain et de faire danser...dia... dia... dia... tonique ! Nous espérons pouvoir vous faire danser bientôt ! »

## GARENNES PATRIMOINE

### Contact

Si vous avez des suggestions, des idées, des questions, n'hésitez pas à nous solliciter.

Le Président - Harrik MAURY : 06 80 64 04 38  
La secrétaire - Christiane ARMAND : 06 25 16 74 12  
La trésorière - Martine LEPETIT : 06 73 18 66 81

Courriel : garennes.patrimoine@free.fr  
Blog : <http://garennes.patrimoine.over-blog.com>



► **Concert Gospel de Chœur Freedom le 26 juin 2022**  
Quel beau spectacle nous avait concocté Chœur Freedom en ce dimanche après-midi dans l'église Saint-Aignan. Nous nous sommes régalés pendant au moins deux heures. Bravo aux chanteurs et aux musiciens pour cette belle prestation. Merci aux spectateurs d'être venus si nombreux.

► **Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2022**  
sur le thème « Le Patrimoine durable » avec le concours du Collectif des Peintres de Garennes sur les deux journées.  
Le dimanche après-midi, entrée gratuite pour écouter **Les Chœurs composés des membres de :**  
« Les Voix de la liberté » - Garennes-sur-Eure  
« Les Voix de la liberté » - Ferrières-Haut-Clocher  
« Le chœur DAMI » - Conches-en-Ouche  
« Les chœurs de l'Iton » - Breteuil-sur-Iton

Sous la Direction de Sylvain Roussel et accompagné des Instruments : Basson : Gislain Hoyez , Clarinette basse et clavier : Sylvain Roussel

Nous y avons découvert des chants de la Renaissance de Thoinot Arbeau, Lully, Caccini et de la musique classique : Mozart, Bizet, Rossini pour finir par plus contemporain avec : Joplin, Brubeck, Bonfa et Vangelis pendant près de deux heures.

Merci à tous les bénévoles pour la découverte du patrimoine durable au travers de ces chants, des tableaux exposés, la collection d'appareils photographiques et des photographies anciennes. Et bravo aux chanteuses et chanteurs !!!

► **Installation de la Crèche dans l'église**  
début décembre comme tous les ans. On pourra également la découvrir lors du concert suivant.

► **Chorales « chants de Noël d'hier et d'aujourd'hui » le 18 décembre 2022 à 15h**  
à l'église Saint-Aignan sous la direction de Sylvain Roussel découverte des chants de Noël.

► **Divers**  
Nous prévoyons d'organiser l'Assemblée Générale Ordinaire de Garennes Patrimoine le samedi 4 février 2023 à 17 heures à la Salle Duflot. Nous vous ferons parvenir les convocations en temps utile. Venez nombreux.

Site de l'EFS pour plus d'informations :  
[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

## DON DU SANG

### Contact

**Association pour le Don du Sang bénévole du plateau et de la Vallée d'Eure**  
6, rue Anatole France - 27780 Garennes-sur-Eure  
Tél. 02 32 36 55 73  
<https://dondusang27.monsite-orange.fr>  
[dondusang27@orange.fr](mailto:dondusang27@orange.fr)



### Pour votre information :

Lors des collectes de sang notre association en profite pour récupérer vos bouchons au bénéfice d'associations caritatives.

### GARENNES-SUR-EURE ET 4 AUTRES COMMUNES IMPLIQUEES DANS L'AIDE A L'ORGANISATION DES COLLECTES DE SANG

L'organisation de la **Journée Mondiale du Don de sang** qui a eu lieu le **mardi 14 juin 2022**, a été confiée par l'Etablissement Français du Sang (EFS), pour l'ensemble du Département de l'Eure, à notre **Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Plateau et de la Vallée d'Eure (ADSBPVE)** dont le siège est à Garennes sur Eure.

Cette journée de collecte exceptionnelle par sa durée a été agrémentée de plusieurs éléments remarquables, tant dans le domaine de l'organisation de la journée, que dans le domaine des animations pour attirer et faire connaître le don de sang à tout un chacun (marché artisanal, animation musicale et de clowns de Rue, présence de stands d'associations caritatives amies, exposition réalisée par les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> du Collège Claude Monet d'Ezy sur Eure).

L'autre moment fort de cette journée a consisté en la signature du **renouvellement de la convention de partenariat liant cinq Communes** qui constituent le cœur du champ d'actions de notre association. Ainsi les édiles des municipalités de Garennes-sur-Eure, Bueil, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, et La Couture-Boussey, l'Etablissement Français du Sang Hauts de France/Normandie et notre ADSBPVE ont ratifié cette convention qui va courir jusqu'en 2026.

Cette dernière va permettre :

Aux municipalités, de mettre à disposition leur salle communale, d'encadrer les collectes réalisées dans leur commune tant au point de vue de l'information, de la communication que de la promotion,  
A l'EFS, de fournir les éléments de communication, et de réaliser les opérations de collectes.  
A notre association, d'organiser matériellement les dites collectes tant dans le domaine de la répartition de la publicité, de la mise en place des salles, que dans celui de l'accueil et de la prise en charge de tous les donateurs (collation).

A l'heure où vous lirez cet article, sachez qu'avec le soutien de la municipalité de Garennes-sur-Eure, l'équipe de l'EFS et les bénévoles de l'ADSB ont été heureux d'organiser la dernière collecte de l'année 2022, le vendredi 02 décembre salle Bernard Martin. Deux collectes sont à nouveau prévues de se dérouler à Garennes pour 2023.

Vous les trouverez sur le tableau ci-dessous :

- **Garennes-sur-Eure : vendredi 10 mars et vendredi 01 décembre**
- **Ezy-sur-Eure : lundi 09 janvier et lundi 26 juin**
- **Ivry-la-Bataille : mardi 07 février et mardi 12 septembre**
- **Bueil : vendredi 21 avril et vendredi 27 octobre**
- **La Couture-Boussey : jeudi 01 juin et vendredi 18 août**

## DE « GARENNES LE RÉVEIL » À « GARENNES AUTREMENT », RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

Comme vous le savez, nous avons été élus sous l'étiquette Garennes le Réveil. Même si nous resterons nécessairement pour la loi et le Conseil, les élus « Garennes le Réveil », nous avons choisi, au regard du nombre grandissant de nos membres, à l'extérieur du Conseil de nous regrouper sous le nom « Garennes Autrement ».

► **CONSEIL MUNICIPAL, LES DÉMISSIONS :** l'année 2022 n'aura pas échappé à la règle des deux années précédentes : 3 démissions cette année pour la liste majoritaire. Ainsi, depuis le début du mandat, ce ne sont pas moins de 4 élus de Jean-Pierre Gatine qui n'ont pas souhaité s'investir davantage.

► **LE MOULIN, PATRIMOINE INCONTESTABLE DE NOTRE COMMUNE :** à notre initiative, un cabinet d'architectes a étudié la faisabilité de travaux et a remis un projet sur ce site, en préservant les îles, en réhabilitant le Moulin, en prévoyant la création d'une maison médicale et plusieurs commerces. Alors que Jean-Pierre Gatine avait validé en commission ce principe d'études, il a vivement changé d'avis en désirant finalement faire voter lors du Conseil du 1er décembre 2022 un mandat de vente à une agence sans cahier des charges. Grâce à notre intervention persévérante et justifiée, le vote du mandat a

somme toute été ajourné et le maire a désigné notre liste pour travailler sur ce cahier des charges. A suivre en janvier.

► **LES TRAVAUX DU CHEMIN DE LA TRANCHÉE :** depuis 2 ans ½ notre liste évoque ce dossier sensible, au long cours, en Conseil. Il aura fallu attendre ce 10 novembre pour que la Mairie sous pression et sans réponse, juge nécessaire de faire déplacer l'EPN pour une réunion à laquelle seuls les riverains étaient conviés. Le début des travaux a été annoncé pour mars 2023. Nous resterons vigilants sur ce dossier.

► **LES TRAVAUX DU STADE DE FOOTBALL :** conséquences de pannes répétées dues à un système vétuste, à un manque de réactivité et de communication de la mairie et de conditions climatiques exceptionnelles, le terrain de football de Garennes s'est retrouvé dans un état si lamentable qu'il en est devenu inutilisable malgré les relances de notre liste en mai et juin ! Enfin, mi-août Jean-Pierre Gatine a réagi. Aujourd'hui, le dossier de réfection totale et les devis n'en sont encore qu'à leur phase d'étude. Nous attendons de connaître le montant de la facture, elle serait sans doute moins conséquente si ces problèmes avaient été anticipés et gérés en temps et en heure par les responsables. Espérons que le terrain sera praticable pour la rentrée de septembre 2023.

► **LES PANNES EDF** ont privé un grand nombre de Garennais d'électricité et ce, pendant plusieurs heures (voir jours) mettant en avant une fois de plus l'absence de communication de la Mairie. Or, les riverains ont le droit d'être avertis dans de telles circonstances afin qu'ils puissent s'organiser tant au niveau des repas, de l'école, que de la problématique du chauffage et du contenu des congélateurs. Comme nous l'avons réclamé à plusieurs reprises, il est nécessaire qu'une ligne téléphonique d'« astreinte » soit ouverte afin que les Garennais puissent joindre leurs élus à tout moment. Par ailleurs, après avoir questionné Jean-Pierre Gatine toute réclamation d'ordre financier doit être adressée à votre assurance ou à Enedis. La mairie ne peut venir en aide aux Garennais pénalisés par des pannes Enedis. Dont acte...

Enfin, très attentifs au **BUDGET DE NOTRE COMMUNE**, nous avons identifié dès le début du mandat un levier d'économie substantielle. Ainsi, après avoir insisté durant un an, notre liste a obtenu la renégociation des deux prêts en cours (extension école maternelle et réfection de l'église). Ce ne sont pas moins de 81 229 € d'économie et une réduction de plus d'un an pour chacun des prêts.



Ewen HAREL

### NAISSANCES

• Angélie PAUTET JEZIOROWSKA	02/02/2022
• Issa DIABY	21/02/2022
• Aéna BIDAULT CABOT	04/03/2022
• Ayden BATY	03/03/2022
• Naël EL KHDAR	24/03/2022
• Swann GUIGNARD	17/04/2022
• Antonin LAMBERT	18/04/2022
• Ethan SKROPETA OTTAVI	05/05/2022
• Logan MEZINO	30/06/2022
• Roxanne BUSSON	06/07/2022
• Mattéi LEMARCHAND	06/08/2022
• Elijah TUIL	16/08/2022
• Pablo PARIS LADAVIÈRE	22/08/2022
• Nacka DERVILLEZ	04/09/2022
• Jade CHAPELLE	24/09/2022
• Rayann ROUSSELLE	12/10/2022
• Leo FARINHA	18/10/2022
• Ewen HAREL	21/10/2022
• Thomy LAUCOURT PEKAREK	03/11/2022



### MARIAGES

• M. Flavien MARTI et Mme Marie-Ange VEZIN	14/05/2022
• M. Thierry CHARLE et Mme Emilie Bénard	28/05/2022
• M. Christopher DOS SANTOS et Mme Julie LEJAL	04/06/2022
• M. Gilles ROGER et Mme Fabienne WANNEBROUCQ	04/06/2022
• M. Julien GRILLAUD et Mme Aurélie BRETON	09/07/2022
• M. Audrey CORREIA et Mme Manon BOUTOUR	23/07/2022
• M. Franck MARTIN et Mme Caroline DORBEC	24/09/2022
• M. Aurélien TESTU et Mme Mélodie PINEL	01/10/2022
• M. Emmanuel BACON et Mme Aurélie LE JUGE	15/10/2022



### PARRAINAGES CIVILS

• Morgane COLLIN	19/03/2022
• Laura DAILLEUX	03/09/2022



### DÉCÈS

• Alain TESSIER	07/01/2022
• André WINGLET	15/01/2022
• Aimée LECUYER	21/01/2022
• Jeannine DOYEN	21/01/2022
• Geneviève MALZIEUX	29/01/2022
• Guy LAMIER	08/02/2022
• Lucien RUIILLÉ	10/02/2022
• Etienne MORIN	17/02/2022
• Gilbert HERMIEU	21/02/2022
• Liliane MONTEL	26/03/2022
• François BORREGO	17/04/2022
• Patrice BRESACIN	04/05/2022
• Daniel BACON	10/05/2022
• Jacques PARTULA	19 mai 2022
• Karine LEGENDRE	28/05/2022
• Jacques VANDENBERGHE	21/06/2022
• Gérard ALEXIS	05/07/2022
• Thi Tu LÊ	29/08/2022
• Yolande LEROY	23/10/2022
• Lucette CHOPIN	22/11/2022

## MÉDECINS

### ► GARENNES SUR EURE

- Dr Muriel LAMBERT - Médecin généraliste  
11, rue Anatole France - 02 32 36 52 72
- Dr Agnès POIRET - Masseur-kinésithérapeute  
127 ter, rue Marie Curie - 06 02 72 67 37

### ► BUEIL

- Dr Jean-René POIRET - Médecin généraliste  
11, rue de la Verdure - 02 32 36 50 98
- Dr Marie-Anne THIBAUT - Médecin généraliste  
67, Grande Rue - 02 32 36 58 19
- Dr Jean-Marc SAVART - Masseur-kinésithérapeute  
5, rue de la Gare - 02 32 36 56 57

### ► IVRY LA BATAILLE

- Dr Fabienne LHASBELLAOUI - Médecin généraliste  
80, rue Henri IV - 02 32 26 05 13
- Dr Liliane SAPIN - Médecin généraliste  
80, rue Henri IV - 02 32 26 05 13
- Dr Claire PERTEL - Médecin généraliste  
86, rue Henri IV - 02 32 36 40 26

- Dr Emmanuel POICHOTTE - Masseur-kinésithérapeute  
27, rue Henri IV - 02 32 34 70 11

- Dr Thierry MARTIN - Chirurgien-dentiste  
68, rue Henri IV - 02 32 36 41 53

### ► EZY SUR EURE

- Dr Yvain JOUVEAU DU BREUIL - Médecin généraliste  
7, rue Octave Lenoir - 02 37 64 60 66
- Dr Jérôme TRISTANT - Masseur-kinésithérapeute  
17, rue Clovis Vigny - 02 37 62 27 60
- Dr Carlos MARTINS AFONSO - Masseur-kinésithérapeute  
7 ter, Place Félix Hulin - 07 83 78 71 12
- Dr Sandrine DUPAYRAT - Médecin généraliste  
24, rue Clovis Vigny - 02 37 64 66 53

### ► LA COUTURE-BOUSSEY

- Frédéric BARBAUD - Masseur-kinésithérapeute  
8 bis, rue Grande - 02 32 32 34 08
- Dr Dorine COUSIN - Médecin généraliste  
20, rue Pinard - 02 32 32 85 54
- Dr Edwige ORTEGA - Médecin généraliste  
20, rue Pinard - 02 32 31 31 39



**TOURS DE GARDE  
DES MEDECINS**  
Besoin d'un médecin  
quand les  
cabinets médicaux  
sont fermés ?  
Appelez le 116 117  
ET UNIQUEMENT  
en cas d'urgence,  
appelez le 15.

## AU REVOIR JACQUES

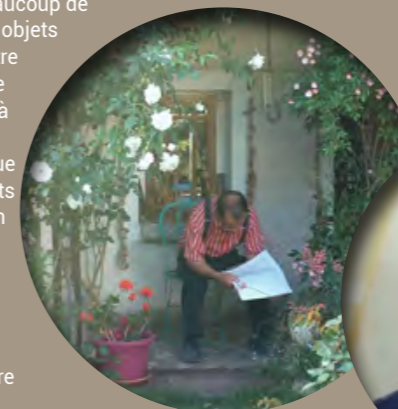
Nous avons fait connaissance alors que pour le premier numéro du P'tit Garennais, je souhaitais mettre la lumière sur Une ou Un Garennais. Quelques personnes m'avaient soufflé «tu devrais aller chez Jacques Vandenberghe».

Vous m'avez alors permis de venir à plusieurs reprises chez vous, me faisant partager vos passions : le bricolage, les cadrans solaires, les girouettes et tellement d'autres choses. J'ai eu accès à votre atelier dans lequel vous passiez beaucoup de temps à réparer des objets en tout genre, objets que chacun venait vous déposer, puis votre cabane, «votre havre de réflexion» comme vous l'appeliez, laissant aller votre esprit à ses conceptions.

Vous nous manquez Jacques mais lorsque je lève les yeux au-dessus de certains toits de Garennes, j'ai une pensée pour vous en observant ces girouettes que vous avez créées et façonnées pour le plaisir et à la demande de beaucoup. Votre épouse m'a fait parvenir cette photo de vous, photo qu'elle aime particulièrement.

La voici à côté de ces quelques mots, votre femme a raison d'aimer ce cliché, on a l'impression que vous êtes là dans votre jardin comme à l'habitude, à cet endroit que vous affectionnez tant, à lire votre journal. Vous n'êtes pas loin Jacques...

Nadine PAUL



## UN AMI NOUS A QUITTÉ

C'est avec émotion que nous évoquons la disparition de Rémy BRESACIN le 3 mai 2022.

Rémy est né le 30 septembre 1931, il a été mineur de fer en Lorraine jusqu'en 1967. Dès son arrivée à Garennes en septembre 1968,

M. Maurice MARTIN (Maire de la commune) l'a présenté comme nouveau Garennais lors du repas des anciens. Il a repris l'équipe de tennis de table en 1969 et avec l'aide de M. FOURNIER (directeur de l'école élémentaire), ils ont inscrit le club à la Fédération Française de Tennis de Table.

Il s'est présenté comme conseiller municipal de 1969 à 1981.

Il a travaillé à la GOETZE- France jusqu'à sa retraite en 1991.

C'est en 2011 qu'il quittera la commune pour aller s'installer en Italie.



## SERVICES MUNICIPAUX

### MAIRIE

4 place de la Mairie (27780)  
Tél. 02 32 36 53 07 - Fax 02 32 26 15 76  
Site : garennessureure.fr  
E-mail : mairie.garennes.eure@orange.fr  
Facebook : Mairie Garennes sur Eure

### Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 15h - 18h30  
Mercredi : 9h30 - 12h30  
Veilles des fêtes : fermeture à 17h30

Permanence pour l'urbanisme :  
le mardi et le vendredi de 15h à 18h.

### PERMANENCE DES ÉLUS EN MAIRIE

*Les élus vous reçoivent sur rendez-vous*

M. Jean-Pierre GATINE : Maire  
M. Daniel DOUARD : 1er adjoint  
Mme Martine LEPETIT : 2e adjointe  
M. Thierry MARTIN : 3e adjoint

### ÉCOLES

Maternelle : 02 32 36 53 92  
Primaire : 02 32 36 32 25  
Restaurant scolaire Serge Zabiolle : 02 32 26 32 35  
Collège Lucie Aubrac de Bueil : 02 32 26 64 10

### MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Tél. 02 32 26 06 29  
E-mail : biblio.garennes@wanadoo.fr  
Blog : biblio-garennessureure.com  
NOUVEAUX HORAIRES  
Lundi : 10h-12h - Mardi : 15h30-17h30  
Mercredi : 15h30-17h30  
Jeudi : 11h00 -13h00 et 16h00-17h00 - Vendredi : 17h-19h

### BUREAU DE POSTE

- 4, rue Jean Jaurès - 27780 Garennes-sur-Eure  
- 1 Bis, Rue du Bois - 27730 Bueil  
- Place du Général de Gaulle - 27540 Ivry-la-Bataille  
- 11, Rue Grande - 27530 La Couture-Boussey

### URGENCES

- Gendarmerie : 17  
- Pompier : 18  
- SAMU : 15  
- Police Municipal : 02 32 24 90 16  
- ENEDIS : (24h/24 et 7j/7) 09 72 67 50 27  
- GAZ : 0800 47 33 33  
- VEOLIA eau : 09 69 39 56 34

### PERMANENCES

- Caisse d'allocations familiales  
Permanence à Ezy sur Eure, rue Octave Lenoir  
Le premier Lundi de chaque mois sur rendez-vous  
02 37 82 01 03  
- CARSAT/CPAM -Tél. 3646  
Accueil à Évreux - 1 bis, place Saint Taurin du  
Lundi au Vendredi de 8h à 17h

## SERVICES DIVERS

- ▶ CPAM de l'Eure  
1, place Saint-Taurin - 27000 Évreux  
01 84 90 36 46
- ▶ Maison du Département : Service sociale  
5, rue Dubois - 27220 Saint André de l'Eure  
02 32 37 31 14
- ▶ Caisse d'allocations familiales  
11, Allée Soupirs - 27000 Évreux  
0 810 25 27 10
- ▶ Syndicat de l'eau potable (S.I.A.E.V.E)  
2, rue d'Ezy - 27550 la Couture Boussey  
02 32 26 47 06
- ▶ ENEDIS Rouen  
9, Pl. de la pucelle - 76000 Rouen  
09 69 32 18 41
- ▶ GRDF Urgence Gaz Sécurité Gaz  
0 800 47 33 33
- ▶ Direction des finances publiques  
Place du Général de Gaulle - 27220 St-André-de-l'Eure  
02 32 37 30 75 - t027013@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Allo service public - 39.19 – service-public.fr



Garennes sur Eure

### LA DÉCHETTERIE

La déchetterie d'Ivry la Bataille située sur la route départementale 59 et gérée par le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA).

Son accès est libre et sans rendez-vous :  
Lundi - Mardi - Vendredi - Samedi de 9h à 12h45  
et de 14h à 17h45. Fermé le mercredi et le jeudi.

Pour pouvoir y accéder, vous devez détenir un pass' déchèterie que vous pouvez demander par internet sur le site SITREVA :  
[Sitreva.fr/decheteries/acces-usager/particulier-obtenir-une-carte](http://Sitreva.fr/decheteries/acces-usager/particulier-obtenir-une-carte)  
Vous trouverez également sur ce site, toutes les conditions d'accès à cette déchèterie et les éventuels tarifs selon le type de matériels déposés.  
Ce pass' déchèterie comprend 50 points gratuits qui sont renouvelés chaque année sur votre compte usager.